



Le Conseil, après discussion et à l'unanimité, se rallie au projet de Monsieur le Maire et décide de passer à l'étude de l'emplacement de Pinon aux abords de l'entrecroisement des routes de Pinon à Brancourt et d'Anizy à Vauxaillon lieudit le Calvaire la Plainette.

Les plans d'alignement et d'aménagement des villages détruits étant à la charge de l'Etat, le Conseil décide de demander aux architectes de la Coopération en formation de faire les études préparatoires.

Le Conseil demande ensuite à Monsieur le Préfet de vouloir lui assurer le ravitaillement de la population déjà rentrée et la construction de baraques pour le logement. Il y a lieu d'envisager le creusement de puits afin d'assurer l'alimentation de la population en eau potable.

Le Conseil demande qu'une école soit construite au plus vite afin de ne pas laisser vagabonder les enfants au milieu des engins de guerre qui existent partout. A cet égard le Conseil demande à ce que l'enlèvement des engins soit fait au plus tôt et par les soins de spécialistes.

Une compagnie de soi-disant travailleurs chinois ont été cantonnés dans des baraquements à l'entrée du parc; le travail fourni par ces étrangers étant nul et leur présence étant considérée comme dangereuse, le Conseil prie Monsieur le Préfet de vouloir bien remplacer cette main d'œuvre inutile, par des ouvriers français en leur favorisant le retour dans leur pays. Des coups de feu sont régulièrement tirés par ces chinois qui sont tous porteurs d'armes de guerre et de munitions, si bien que leur présence est considérée comme causant un grand trouble à la tranquillité et à la sécurité des habitants déjà rentrés.

Le Conseil Municipal s'insurge également contre le sans-gêne avec lequel se sont installés sur des terrains appartenant à des propriétaires de Pinon, les Services de Travaux de Première Urgence. Sans en demander l'autorisation, malgré la défense du Maire, le Chef de Service a fait installer baraquements et chemins sans aucun respect pour la propriété. D'autres emplacements lui avaient été offerts. Il ne voulait rien entendre. Le Conseil prie Monsieur le Préfet de bien vouloir rappeler à ces services que la Loi est égale pour tous et qu'il est interdit de violer la propriété. D'un autre côté la construction de ces baraques devant servir à loger le personnel de ces services, s'effectue au détriment de la construction des baraques pour les habitants.

En vue de réprimer les abus et délits qui sont commis journellement, le Conseil prie Monsieur le Préfet de vouloir bien faire renforcer la brigade de gendarmerie afin qu'une police plus sévère fût exercée.

Fait en séance les jour et mois et an que dessus.